

SPAgri-CFDT
Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF - Anses
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

## COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 29 NOVEMBRE 2013 COMMUNIQUÉ CFDT

## **DEPRECARISATION**

La CFDT a dénoncé vivement le report de 8 mois pour la titularisation de 47 agents de catégorie B et C de l'enseignement admis au concours de déprécarisation 2013. Ces agents seront maintenus dans des emplois précaires à temps incomplet, alors qu'ils auraient dû être affectés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur des emplois de fonctionnaires.

La CFDT a cependant obtenu, avec les autres syndicats, des avancées significatives. Pour compenser le retard dans la date de cette titularisation, le ministère a confirmé l'octroi d'une prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 4.000 euros. A cela s'ajoute l'engagement de maintenir sur leurs établissements le plus grand nombre possible d'agents, y compris en créant des postes en surnombre en lycée agricole. De plus, la CFDT a obtenu que l'administration tienne compte de ce report de titularisation dans la carrière des agents pour leur ancienneté. L'administration s'est engagée à étudier la possibilité de compensation sous forme de bonification d'ancienneté.

L'administration n'a pas prévu d'ouvrir des concours pour les administratifs B et C de l'enseignement en 2014. La CFDT a dénoncé cette décision et demandé qu'elle soit revue, à la fois sur le volume des postes comme sur la ventilation entre catégories et corps d'accueil.

Un groupe de travail réunissant le cabinet et tous les syndicats examinera le cas de chaque agent d'ici le 15 décembre.

Par ailleurs, la CFDT a rappelé la situation difficile des agents sur des emplois contractuels limités à 70%. Le ministère a précisé qu'il s'est emparé de ce dossier et souhaite introduire des mesures dérogatoires dans le cadre de la future loi d'avenir. Si ces dispositions sont retenues, la situation devrait se résorber.

La CFDT a une fois encore insisté pour que les agents déprécarisés puissent être titularisés sur place s'ils le souhaitent. L'administration en a pris bonne note et étudie la possibilité de cibler et d'afficher les postes mis au concours.

Si le nombre des postes ouverts à la titularisation est un point important pour les agents concernés, la CFDT a rappelé que l'engagement du ministère de poursuivre la déprécarisation jusqu'à son terme (2016) est essentiel.

## **CATEGORIE C**

La CFDT déplore la modestie de la revalorisation indiciaire négociée à la fonction publique. Elle rappelle que l'amélioration du pouvoir d'achat de ces agents est une priorité régulièrement affirmée par notre ministre. Elle demande que le ministre trouve une solution dès 2014 pour revaloriser significativement les montants indemnitaires, seule possibilité d'améliorer leur rémunération en 2014.

CFDT: Ministère de l'agriculture - Pièce D 002 - 78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP Tél. 01 49 55 46 83 - Fax: 01 49 55 44 74 - mel: <a href="mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr/">cfdt@agriculture.gouv.fr/</a>
<a href="mailto:http://www.spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/">http://www.spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/</a>